

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille douze, le dix avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
3 avril 2012

Conseillers en exercice :	26
Présents :	18
Procuration :	2
Votes :	20

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, LESCOT Vincent, BOUCHET Aurélien

Absents excusés :

PACCHIONI Maryse, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Vote des Comptes Administratifs

Rapporteur : Max GILLES

1.1.1. Eau (D)

Le compte administratif 2011 de l'eau se solde par un excédent de 72 493,57 € de fonctionnement correspondant à 138 440,53 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 65 946,96 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 1 473 784,88 € : 1 519 061,64 € de recettes pour 45 086,20 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts.

1.1.2. Assainissement (D)

Le compte administratif 2011 de l'assainissement se solde par un excédent de 74 345,10 € de fonctionnement correspondant à 101 676,08 € de recettes, issues de quatre recettes principales : les taxes de branchement, une quote-part de subvention d'investissement, la prime d'épuration et la surtaxe communale ; pour 27 330,98 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 453 447,50 € : 473 918,04 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 20 470,54 € de dépenses représentant la dotation aux amortissements.

1.1.3. Lotissement (D)

Le compte administratif 2011 du budget lotissement se solde par un résultat nul et par la clôture de ce budget, tous les lots ayant été commercialisés.

1.1.4. Caveaux (D)

Le compte administratif 2011 du budget des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de – 69 107,10 €. L'investissement se solde par un résultat négatif de 69 107,10 € de dépenses correspondant au stock de produits finis.

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet au vote des conseillers :

- L'adoption du CA 2011 du budget de l'Eau : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2011 du budget de l'Assainissement : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2011 du budget Lotissement : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2011 du budget Caveaux funéraires : 22 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs votés.

1.2. Vote des budgets primitifs

Rapporteur : Max GILLES

1.2.1. Eau (D)

Le budget primitif 2012 de l'eau s'équilibre à 130 350 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 82 130 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour 86 000 € et le remboursement d'emprunt par la SOGEDO est porté à 37 750 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 570 378,45 €, permettant la reprise des réseaux Chemin Notre Dame, Avenue Gabriel Péri, la restauration de la boule du Clos Serein et des installations techniques. Ces travaux sont financés par les résultats antérieurs et l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2011.

1.2.2. Assainissement (D)

Le budget primitif 2012 de l'assainissement s'équilibre à 88 200 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 47 300 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 555 192,60 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension du réseau, de restaurer celui du chemin Notre Dame et d'installer un surpresseur Chemin de la Sablière. Ils sont financés essentiellement par les excédents de 2011.

1.2.3. Caveaux (D)

Le budget primitif 2012 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 69 107,10 €. L'investissement est équilibré à 133 214,20 € afin de financer le déficit 2011 de la section.

1.2.4. Commune (D)

Le budget principal primitif 2012 de la collectivité s'équilibre à 3 600 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en diminution de 9,21 % par rapport au budget primitif de l'année précédente.

Monsieur le Maire indique qu'il procède également à un contrôle de gestion poussé, à un suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs. De nombreux marchés de fournitures sont engagés sur 2012.

La section d'investissement s'équilibre à 3 803 000 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : la viabilité du lotissement La Fauvette, du terrain Van Hulle et des lots Chemin de la Sablière, la création du bassin de rétention des Chênes Verts et la reprise de celui route de Noves, les travaux de revêtements et d'aménagement de voirie Route de Châteaurenard, Chemin de Notre Dame, route de Noves et Avenue du 8 mai, pour 295 K€. L'année 2012 connaîtra également le début de réalisation du projet de construction du nouveau restaurant scolaire, du parking Bouchet et de l'aménagement de la propriété Michel avec la réalisation d'un bâtiment pour le Musée, la création d'une halle marchande et la création d'un parc.

Les budgets primitifs présentés sont à l'unanimité approuvés par la Conseil Municipal.

1.3. Vote des taux d'imposition 2012 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le budget primitif 2012 a été établi sur la base d'une hausse limitée de la fiscalité locale de 2% sur la Taxe d'Habitation et la taxe sur le Foncier Non Bâti et de 5% sur le Foncier Bâti.

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition présentée, adopte les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,33 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,29 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,79 %

1.4. Attribution de subventions aux associations et autorisation de signature des conventions de subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La répartition des subventions 2012 est présentée dans le tableau joint en annexe.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- Le Racing Club Eyraguais

- L'Olympique Eyraguais
- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club taurin
- L'ECTE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2012 telle que présentée dans le tableau ci-joint et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations citées ci-dessus.

1.5. Création du budget annexe "Lotissement La Fauvette" (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin d'individualiser l'opération d'aménagement du lotissement La Fauvette, et conformément à l'instruction comptable M14, il convient de créer un budget annexe spécifique à cette opération.

Vu le projet d'aménagement de lotissement dénommé « La Fauvette » à réaliser sur le territoire de la commune d'Eyragues,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation de stocks,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « La Fauvette ».

DONNE à son Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

1.6. Validation de la tranche 2012 du Contrat départemental de développement et d'aménagement (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets faisant l'objet d'une aide financière du département des Bouches-du-Rhône au titre du contrat départemental de développement et d'aménagement, enregistré sous le numéro 82625.

Le programme d'investissements présenté comprend cinq projets, pour une dépense subventionnable de 4 965 564 € HT. Il convient de réactualiser le plan de financement.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

CONFIRME le programme d'investissements présenté pour un montant de 4 965 564 € HT.

APPROUVE le plan de financement réactualisé :

Opération	Montant HT	Montant TTC	DGE	Conseil Général 13	Commune Eyragues	échéancier
Extension du cimetière	680 000,00 €	813 280,00 €		476 000,00 €	337 280,00 €	décembre 2009
Sécurisation avenue Barbusse	541 700,00 €	647 873,20 €	97 085,00 €	325 020,00 €	225 768,20 €	novembre 2010
Cantine scolaire	1 009 235,00 €	1 207 045,06 €	95 000,00 €	605 541,00 €	506 504,06 €	décembre 2012
Aménagement des Vestiaires		0,00 €	62 587,35 €	0,00 €	0,00 €	
Voiries et réseaux centre ville	2 734 629,00 €	3 270 616,28 €		1 914 240,00 €	1 356 376,28 €	décembre 2012
TOTAL	4 965 564,00 €	5 938 814,54 €	254 672,35 €	3 320 801,00 €	2 425 928,54 €	

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat de développement et d'aménagement..

1.7. Sollicitation d'une aide financière du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public Chemin de Notre Dame (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement du Chemin de Notre Dame à Eyragues et notamment les dispositions relatives à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2012, financés à 80 %.

Les travaux sont estimés à 99 790 € HT et concernent le terrassement et les fondations, la mise en place du revêtement et des bordures, la reprise des réseaux et le mobilier urbain, le marquage au sol et les plantations.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE l'aménagement du Chemin de Notre Dame, tel que présenté ;

ADOPTE le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
	77 850 € HT	Subvention C.G. 13 (80 %)	60 000 € HT
		Autofinancement	17 850 € HT
TOTAL	77 850 € HT	TOTAL	77 850 € HT

SOLLICITE le financement du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au taux de 80 % au titre des travaux de proximité 2012 avec le rang de priorité 2, pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public Chemin de Notre Dame ;

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de l'aide sollicitée.

1.8. Sollicitation d'une aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur pour l'aménagement des stationnements et circulations piétonnes Chemin de Notre Dame

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au titre du programme de soutien régional aux aménagements urbains, la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil

Régional Provence Alpes Côte d'Azur, à hauteur maximale de 20 % sur la création et l'aménagement de stationnements et de circulations piétonnes prévus dans le projet d'aménagement du Chemin de Notre Dame et estimés à un montant de 142 690,00 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier au titre de cette opération auprès du Service Aménagement et Equipement Urbains de la Région.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE l'aménagement du Chemin de Notre Dame, tel que présenté ;

ADOPTE le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
	142 690 € HT	Subvention CR PACA (20 %)	28 538 € HT
		Autofinancement	114 152 € HT
TOTAL	142 690 € HT	TOTAL	142 690 € HT

SOLLICITE le financement du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur au taux de 20 % au titre du programme de soutien régional aux aménagements urbains, pour la création de stationnements et l'aménagement des circulations piétonnes Chemin de Notre Dame ;

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de l'aide sollicitée.

1.9. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour la sécurisation des circulations automobile et piétonne Route de Châteaurenard (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet d'aménagement de la route de Châteaurenard est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur maximale de 35 % sur la création de circulations piétonnes et les aménagements de sécurité estimés à un montant de 284 130,50 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier au titre de cette opération auprès des services préfectoraux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE l'aménagement de la Route de Châteaurenard, tel que présenté ;

ADOPTE le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
	284 130,50 € HT	Subvention Etat DETR (35 %)	99 445,00 € HT
		Autofinancement	184 685,50 € HT
TOTAL	284 130,50 € HT	TOTAL	284 130,50 € HT

SOLLICITE le financement de l'Etat au taux de 35 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la création de circulations piétonnes et d'aménagement de sécurité Route de Châteaurenard ;

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de l'aide sollicitée.

2. Sécurité

2.1. Mise en place de l'opération "Voisins vigilants" (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que La Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 22 juin 2011 prévoit le développement d'un dispositif de participation citoyenne à la prévention de la délinquance de type cambriolages, démarchages conduisant à des escroqueries, dégradations et incivilités diverses.

Déjà mise en œuvre dans plusieurs communes, l'opération "Voisins Vigilants" entre dans ce dispositif.

Plusieurs actes délictueux ayant été commis sur la commune au cours des dernières semaines, M. le Maire propose au Conseil de mettre en place ce dispositif sur la commune.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de l'opération "Voisins vigilants" sur la Commune d'Eyragues

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Dénominations de rues (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 47-5 et L.48;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande des services postaux, il convient de dénommer l'impasse jouxtant le complexe sportif et débouchant sur le Chemin de Notre Dame.

Il est proposé de nommer cette voie :

- Impasse des Cigales

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

ADOPTE la dénomination proposée et CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3.2. Avancement de travaux/projets

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations.

3.2.1. La Fauvette

3.2.2. Restaurant scolaire

3.2.3. Parking Bouchet

3.2.4. Route de Noves

3.2.5. Avenue du 8 mai

3.2.6. Chemin de Notre Dame

3.2.7. Renouvellement DSP Eau et Assainissement

4. Divers

Mme Yvette POURTIER remercie la municipalité pour la mise en place d'abribus au Clos Serein.

Elle remercie également les participants au parcours du cœur du 31 mars qui a permis de collecter 50 euros pour la Fédération Française de Cardiologie.

M. David MARCEL demande quand sera réalisé l'entretien des platanes.

M. le Maire répond que cela sera fait au mois de mai.

M. Louis ROSELLO informe que le CCAS reçoit de nombreuses demandes de logements sociaux.

M. Vincent LESCOT rappelle aux conseillers que le 11 avril, Mme Dominique VLASTO, Député européen sera accueillie en mairie d'Eyragues où lui seront présentés les projets de la Commune et qu'elle visitera plusieurs sites.

M. Michel GAVANON indique qu'un bulletin municipal spécial travaux sera prochainement édité.

M. Pierre PANCIN informe le Conseil que le samedi 7 avril s'est tenue la Chasse aux œufs organisée pour les enfants d'Eyragues et que celle-ci a été très réussie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES